

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Christian GIROD
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 10 avril 2019</i>	

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE ;
- DAMPIERRE : M. Olivier MATHEVON, M. Rémi MARTIN ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET, M. Christian RICHARD ;
- RANS : M. Stéphane MONTRELAY ;
- ROUFFANGE : M. Didier TISSOT.

Le Conseil Communautaire a été convoqué le MARDI 10 avril 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 23h30.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour, envoyé à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2019 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2018,**
- **nomme Monsieur Christian GIROD comme secrétaire de séance,**

Voté à l'unanimité

- b. *Installation des nouveaux délégués communautaires de la commune de OUR*

Suite au décès de Monsieur Jean-Claude MOREL, maire de la commune de OUR, la commune a procédé à de nouvelles élections les 10 et 17 mars 2019 pour élire un nouveau conseiller municipal.

Les élections du maire et des adjoints ont eu lieu le 21 mars dernier.

Il convient donc que le Conseil Communautaire installe les nouveaux conseillers communautaires de la commune de OUR.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe les deux conseillers communautaires de la commune de OUR, qui sont les suivants :

- **Monsieur Segundo ALFONSO (maire) en tant que titulaire,**
- **Monsieur Didier VUILLIN (1^{er} adjoint) en tant que suppléant.**

Voté à l'unanimité

c. Etat des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

d. Modification des membres des Commissions

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Par délibération n° DCC2017_07_095 du 12 juillet 2017, le Conseil Communautaire a installé et désigné les membres des Commissions.

Par délibération n° DCC2018_09_132 du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire a modifié les membres de la Commission n° 3 « Technique » et la Commission n° 6 « Culture ».

Par délibération n° DCC2018_12_201 du 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire a modifié les membres des Commissions suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune de Dampierre.

Considérant qu'il y a eu le renouvellement du Conseil Municipal de la commune de Our ;

Considérant qu'il y a eu une démission au sein du Conseil Municipal de la commune de La Bretenière ;

Il convient de modifier les membres des Commissions comme suit :

Commission n° 1 « Affaires Générales » composée de 23 membres :

Monsieur Gérôme FASSET, Président

Monsieur	Sébastien	HENGY	FRAISANS
Monsieur	Grégoire	DURANT	DAMPIERRE
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	Régis	CHOPIN	ORCHAMPS
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Monsieur	Jérôme	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aurélien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	Michel	ECARNOT	BRANS
Monsieur	Christian	MIGNOT	MONTMIREY LA VILLE
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Frédéric	BREGAND	ETREPIGNEY
Monsieur	Philippe	SMAGGHE	SALANS
Monsieur	Yves	COINCENOT	SALANS
Monsieur	Philippe	GIMBERT	LA BARRE
Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Monsieur	Christophe	LUSSEAU	EVANS
Monsieur	Olivier	MATHEVON	DAMPIERRE
Madame	Caroline	MEYER	DAMPIERRE
Monsieur	Frédéric	SOURBIER	OUR
Monsieur	Didier	VUILLIN	OUR

Commission n° 2 « Enfance Jeunesse » composée de 31 membres :

Monsieur G r me FASSET, Pr sident
Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-pr sident
Madame Nathalie RUDE, Vice-pr sidente

Madame	Myriam	VILLAR	MONTMIREY LE CH�TEAU
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Michel	GRAS	OFFLANGES
Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Louis	ESPUCHE	DAMMARTIN MARPAIN
Madame	Sylvette	THOUVENIN	MONTEPLAIN
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Madame	Emmanuelle	MATHEY	LA BARRE
Monsieur	Jean-Marc	REGNIER	LA BRETENIERE
Madame	Eliane	GRUET	SERRE LES MOULIERES
Monsieur	Jean-No�l	ARNOULD	COURTEFONTAINE
Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Madame	Sabrina	CHAPUIS	ETREPIGNEY
Madame	Lucie	LALORCEY	SALANS
Madame	St�phanie	DREZET	SALANS
Monsieur	Jos�	SANCHEZ	SALANS
Madame	Val�rie	BIDAL	LOUVATANGE
Monsieur	Andr�	BONNET	EVANS
Madame	A�cha	HENRY	EVANS
Madame	Sylvie	DENOUVEAUX	EVANS
Madame	Ludivine	MARTINATTO	EVANS
Monsieur	Jean-Luc	HUDRY	EVANS
Madame	Sonia	LOUISET-CABASSY	LOUVATANGE
Madame	Val�rie	BENDERITTER	DAMPIERRE
Madame	Caroline	MEYER	DAMPIERRE
Madame	Laure	VALENTIN	DAMPIERRE
Monsieur	Jean-Pierre	BURGSTHALER	OUR

Commission n° 3 « Technique » composée de 42 membres :

Monsieur G r me FASSET, Pr sident
Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-pr sident
Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-pr sident
Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-pr sident
Madame Nathalie RUDE, Vice-pr sidente

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Monsieur	S�bastien	HENGY	FRAISANS
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Marc	BARBIER	OFFLANGES
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Monsieur	R�gis	CHOPIN	ORCHAMPS
Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Louis	ESPUCHE	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Pierre	ROUX	GENDREY
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CH�TEAU
Monsieur	J�r�me	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	R�mi	VUILLEMENOT	LOUVATANGE
Monsieur	Philippe	GIMBERT	LA BARRE
Monsieur	Hubert	BACOT	FRAISANS
Monsieur	Olivier	GUILLEMIN	LOUVATANGE
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Jean-No�l	ARNOULD	COURTEFONTAINE
Monsieur	Michel	GREMAUX	PLUMONT
Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Monsieur	Gilbert	LAVRY	SALIGNEY
Monsieur	Olivier	DEMANDRE	RANS
Monsieur	S�gundo	ALFONSO	OUR
Madame	Christine	JUPILLE	PLUMONT
Monsieur	Yves	COINCENOT	SALANS
Monsieur	Michel	ROLLAND	SALANS
Monsieur	Alexandre	BOLE	SALANS
Monsieur	Florian	BAILLY MAITRE	SALANS
Monsieur	Christian	CRETIN	THERVAY
Monsieur	Andr�	BONNET	EVANS
Monsieur	Serge	CORNOUEIL	EVANS
Monsieur	Gr�goire	DURANT	DAMPIERRE
Monsieur	Philippe	HUSSON	DAMPIERRE
Monsieur	Alain	GOUNAND	DAMPIERRE
Monsieur	Anthony	FALCONNET	DAMPIERRE
Monsieur	Fr�d�ric	SOURBIER	OUR

Commission n° 4 « Environnement » composée de 29 membres :

Monsieur G r me FASSET, Pr sident

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Myriam	VILLAR	MONTMIREY LE CH�TEAU
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Madame	St�phanie	PICOT	DAMPIERRE
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	J�r�me	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Ludivine	GERARDIN	OFFLANGES
Monsieur	Christian	DEMESMAY	FRAISANS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aur�lien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	R�mi	VUILLEMENOT	LOUVATANGE
Madame	Christelle	BOBILLIER	LA BARRE
Monsieur	Aur�lien	PHILIPPE	PETIT MERCEY
Monsieur	Olivier	GUILLEMIN	LOUVATANGE
Madame	Catherine	VIATTE	MONTMIREY LA VILLE
Madame	Marie-Luce	CHENU	ETREPIGNEY
Monsieur	Olivier	DEMANDRE	RANS
Madame	St�phanie	DREZET	SALANS
Madame	Marie-Fran�oise	BET GARITAN	SALANS
Monsieur	Antony	BOURCET	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Daniel	TAMISIER	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Ludovic	DUVERNOIS	TAXENNE
Monsieur	Eric	LUCOT	EVANS
Madame	Sylvie	DENOUEVAUX	EVANS
Monsieur	Raymond	BALLOT	VITREUX
Monsieur	Anthony	FALCONNET	DAMPIERRE
Monsieur	Alain	GOUNAND	DAMPIERRE
Monsieur	Christian	POUX	OUR

Commission n° 5 « Economie » composée de 20 membres :

Monsieur G r me FASSET, Pr sident
Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-pr sident

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	R�gis	CHOPIN	ORCHAMPS
Madame	Christine	MAUFFREY	FRAISANS
Monsieur	Luc	BEJEAN	MONTEPLAIN
Monsieur	J�r�me	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Christian	GIROD	FRAISANS
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CH�TEAU
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Fr�d�ric	BREGAND	ETREPIGNEY
Madame	Sonia	THEODIERE	SALIGNEY
Monsieur	Thierry	VINCENT	OFFLANGES
Monsieur	Serge	CORNOUEIL	EVANS
Monsieur	Christophe	LUSSEAU	EVANS
Monsieur	Fr�d�ric	SOURBIER	OUR
Monsieur	Didier	VUILLIN	OUR

Commission n° 6 « Culture » compos e de 27 membres :

Monsieur G r me FASSET, Pr sident
Madame Nathalie RUDE, Vice-pr sidente

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Gilles	MALAPERT	MONTMIREY LE CH�TEAU
Madame	Myriam	VILLAR	MONTMIREY LE CHATEAU
Monsieur	J�r�me	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Ludivine	GERARDIN	OFFLANGES
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aur�lien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	Daniel	BOURGEOIS	LA BARRE
Monsieur	Christian	GIROD	FRAISANS
Madame	Isabelle	GUILLOT	LA BRETENIERE
Monsieur	Eric	PERTUS	MONTMIREY LA VILLE
Madame	Catherine	VIATTE	MONTMIREY LA VILLE
Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Monsieur	Philippe	SMAGGHE	SALANS
Madame	St�phanie	DREZET	SALANS
Monsieur	Ludwig	VADAM	EVANS
Madame	Marie	BOITEL	EVANS
Monsieur	Jean-Luc	HUDRY	EVANS
Monsieur	Olivier	MATHEVON	DAMPIERRE
Madame	Caroline	MEYER	DAMPIERRE
Monsieur	Ludovic	GERBER	DAMPIERRE
Monsieur	Philippe	MORT	OUR

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **modifie les membres de toutes les Commissions comme ci-dessus,**
- **installe et désigne les membres des Commissions.**

Voté à l'unanimité

e. Agate Paysage : Conventonnement pour activité équipe emplois verts Dampierre et étude MSAP

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

f. PLUI : débat du PADD

Le 9 avril, il y a eu une dernière permanence d'une journée avec le Bureau d'Etudes Citadia.

Le Président informe qu'il y a une modification du scénario car modification de 32 hectares à 44 hectares.

Les communes ont jusqu'à la fin du mois d'avril pour apporter des modifications.

Monsieur Alain GOMOT (VITREUX) demande si les communes ayant trop de foncier ont fait l'effort de diminuer ?

Mi-avril : recensement des zones humides.

2 mai : réunion des PPA.

14 mai : Conférences des Maires pour la validation globale.

Début juin : réunion de présentation.

1^{ère} semaine de juillet : arrêt du PLUI.

M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) demande le processus après l'arrêté du PLUi ?

M. Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, répond qu'il y aura une consultation des PPA et enquête publique et suivi d'un vote unanime des communes. Si le vote des communes n'est pas à l'unanimité, le délai qui est fixé (approbation en mars 2020) ne sera pas respecté. Le deuxième vote sera à la majorité.

Il est demandé un planning complet.

M. Christian GIROD (FRAISANS) demande si l'enquête publique peut changer quelque chose ?

M. Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, répond qu'il peut y avoir des propositions de modification et des remarques pendant l'enquête publique qui pourront ou non être prises en compte (traitement cas par cas).

M. Gilbert LAVRY, (SALIGNEY) demande quand les documents d'urbanismes actuels sont-ils caducs ?

M. Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, répond qu'il faut que toute la procédure soit terminée y compris jusqu'à la publication.

M. Philippe SMAGGHE (SALANS) intervient sur le sursis à statuer ?

M. Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, répond qu'il faut vérifier le point de sursis à statuer et le réexpliquer au niveau juridique.

M. Claude TERON (SERRE LES MOULIERES) demande si les communes ont joué le jeu car si les communes ne veulent pas baisser leurs terrains (leur foncier), est ce que Jura Nord peut continuer ?

Le Président répond que oui, les communes ont joué le jeu, que l'on a déjà avancé, il ne reste qu'une commune à ne pas avoir réduit.

Le Conseil Communautaire a débattu sur le PADD.

g. Approbation des statuts du SIVU La Nounourserie

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (3 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la modification du titre de l'article 9 et la modification de l'article 4 ainsi rédigé : « Les contributions des membres ayant des enfants inscrits au multi-accueil sont déterminées selon la clé de répartition votée par le comité syndical et appliquée sur la base du financement nécessaire voté chaque année par le comité syndical » ;**
- **approuve les statuts du SIVU La Nounourserie.**

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. *Compte de gestion 2018 – BUDGET PRINCIPAL*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

b. *Compte de gestion 2018 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

c. *Compte de gestion 2018 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures Ménagères » dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

d. *Compte de gestion 2018 – BUDGET ANNEXE « ZAC DES PERRIERES A DAMPIERRE »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

e. *Compte administratif 2018 – BUDGET PRINCIPAL*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire (ou Président) pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant qu'il convient de désigner un Vice-président pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Gérome FASSET, Président, doit se retirer et quitter la salle pour laisser la présidence au Vice-président désigné pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité, Monsieur Eric MONTIGNON, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2018 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

➤ BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019
	011-Charges à caractère général	1 397 286,83 €	0,00 €	70-Produits des services	996 124,35 €	0,00 €
	012-Charges de personnel	3 515 308,01 €	0,00 €	73-Impôts et taxes	3 626 334,00 €	0,00 €
	14-Atténuation de produits	282 337,00 €	0,00 €	74-Dotations Participations	1 426 006,54 €	0,00 €
	65-Autres charges de gestion courante	628 235,15 €	0,00 €	75-Autres produits de gestions courantes	29 712,14 €	0,00 €
	66-Charges financières	64 948,84 €	0,00 €	76-Produits financiers	0,00 €	0,00 €
	67-Charges exceptionnelles	24 806,13 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	48 591,93 €	0,00 €
			0,00 €	013-Atténuations de charges	143 462,92 €	0,00 €
	042Opérations d'ordre	175 633,16 €	0,00 €	042Opérations d'ordre	1 692,40 €	0,00 €
	TOTAL I	6 088 555,12 €	0,00 €	TOTAL II	6 271 924,28 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2018	183 369,16 €
REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2017	602 596,80 €
reprise résultat CCNOJ	82 561,51 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2018	868 527,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019
Hors Opérations :						
	10 - Dotations, fonds divers et réserves			10 - Dotations, fonds divers et réserves	810 868,41 €	154 317,49 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	230 515,91 €				
	20 - Immobilisations incorporelles	121 758,60 €	162 331,50 €	13 - Subventions d'investissement	485 151,25 €	1 201 858,60 €
	204 - Subventions d'équipement versées	212 060,00 €	569 889,58 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 350 300,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	199 933,00 €	158 223,05 €			
	23 - Immobilisations en cours	63 533,97 €	156 769,18 €	23 - Immobilisations en cours	10 418,49 €	
	26 - Participations et créances rattachées	6 750,00 €		27 - Autres immobilisations financières		4 434,67 €
	458106 - Etude thermique CEE TEPCV		33 936,00 €	458206 - Etude thermique CEE TEPCV		33 936,00 €
Par Opération :						
	(28) - PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION					
	(29) - POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY	1 421 200,00 €				
	(30) - POLE JEUN - POLE JEUNESSE VALLEE OGNON					
	(31) - E De Musiq - Espace danse	589 212,18 €	95 851,35 €			
	(32) - GARE RANCHOT 1E - GARE RANCHOT 1ER ETAGE					
	(33) - GYM2 - GYMNASSE RESTRUCTURATION	1 652 777,19 €	111 152,72 €			
	(34) - CHAUFFGEND - CHAUFFERIE BOIS GENDREY					
	(35) - PERANCH - POLE EDUCATIF RANCHOT		1 990,00 €			
	(36) - GENDAMP - GENDARMERIE DAMPIERRE					
	040Opérations d'ordre	1 692,40 €		040Opérations d'ordre	175 633,16 €	
	041Opérations d'ordre	1 217 546,79 €		041Opérations d'ordre	1 217 546,79 €	
	TOTAL	5 716 980,04 €	1 290 143,38 €	TOTAL	5 049 918,10 €	1 394 546,76 €

SOLDE D'EXECUTION 2018	-667 061,94 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2017	-17 334,17 €
Reprise solde d'exécution CCNOJ	-11 445,42 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2018	104 403,38 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2018	-591 438,15 €

f. Compte administratif 2018 – BUDGET ANEXXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire (ou Président) pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant qu'il convient de désigner un Vice-président pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Jérôme FASSET, Président, doit se retirer et quitter la salle pour laisser la présidence au Vice-président désigné pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget annexe « Assainissement » et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité, Monsieur Eric MONTIGNON, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2018 du Budget Annexe « Assainissement », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

> BUDGET ASSAINISSEMENT

		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES				
EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019
	011-Charges à caractère général	280 479,87 €	0,00 €	70-Vente pdt, prestation de services	601 042,13 €	
	012-Charges de personnel	92 458,83 €	0,00 €	74-Subvention d'exploitation	9 651,25 €	
	014 - Atténuations de produits	41 813,00 €	0,00 €	76 - Produits financiers	0,10 €	
	65 - Autres charges de gestion courante	6 310,54 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	44 232,47 €	
	66-Charges financières	73 415,54 €	0,00 €			
	67-Charges exceptionnelles	938,20 €	0,00 €			
	042Opérations d'ordre	90 988,48 €	0,00 €	042Opérations d'ordre	27 603,46 €	
	TOTAL I	586 404,46 €	0,00 €	TOTAL II	682 529,41 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2018 (Total I + Total II)	96 124,95 €
REPRISE RESULTAT 2017 (avec résultat SIAR)	71 936,51 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2018	168 061,46 €

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS				
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019
				13-Subventions d'investissement	386 531,68 €	262 697,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	159 854,19 €	6 113,26 €	16-Emprunt	0,00 €	
	20 - Immobilisations incorporelles			20-immobilisations incorp		
	21 - Immobilisations corporelles	5 986,40 €	21 900,00 €	21-immobilisation corp		
	23 - Immobilisations en cours	140 182,08 €	63 803,52 €	23-immobilisation en cours		
	Par Opération :					
	(11) STEP DAMP RANCH - EXTENSION STEP DAMP RANCHOT	18 394,20 €	55 003,20 €			
	(12) STEP DAMP FRAIS - RACCORDEMENT FRAISANS STEP DAM	0,00 €				
	(13) STEP GENDR - EXTENSION STEP GENDREY	123 662,46 €	202 783,14 €			
	(14) STEP ORCHAMPS - EXTENSION STEP ORCHAMPS	16 747,16 €	16 129,96 €			
	(15) RES OUGNEY - RESEAUX ASS OUGNEY	4 951,28 €	62 199,72 €	10-fonds et réserves	50 663,24 €	
	040Opérations d'ordre	27 603,46 €		040Opérations d'ordre	90 988,48 €	
	041Opérations d'ordre			041Opérations d'ordre		
	TOTAL	497 381,23 €	427 932,80 €	TOTAL	528 183,40 €	262 697,00 €

SOLDE D'EXECUTION 2018	30 802,17 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2017 (avec résultat SIAR)	-22 817,50 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2018	-165 235,80 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2018	-157 251,13 €

g. Compte administratif 2018 – BUDGET ANNEXE « ZAC DES PERRIERES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire (ou Président) pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant qu'il convient de désigner un Vice-président pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Gérôme FASSET, Président, doit se retirer et quitter la salle pour laisser la présidence au Vice-président désigné pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter

le budget annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité, Monsieur Eric MONTIGNON, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2018 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

➤ BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						
EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019
	011-Charges à caractère général	415 529,39 €	0,00 €	70-Vente pdt, prestation de services	0,00 €	
	012-Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	74-Subvention d'exploitation	0,00 €	
	66-Charges financières	1 114,52 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €	
	67-Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
	042Opérations d'ordre	1 714,52 €	0,00 €	042Opérations d'ordre	435 938,81 €	
	043Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	043Opérations d'ordre	1 714,52 €	
	TOTAL I	418 358,43 €	0,00 €	TOTAL II	437 653,33 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2018 (Total I + Total II)

19 294,90 €

REPRISE RESULTAT 2017

-18 797,40 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2018

497,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019
				13-Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	16-Emprunt	600 000,00 €	0,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	20-immobilisations incorp	0,00 €	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	21-immobilisation corp	0,00 €	0,00 €
	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	23-immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	0,00 €	10-fonds et réserves	0,00 €	0,00 €
	040Opérations d'ordre	435 938,81 €	0,00 €	040Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	041Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	041Opérations d'ordre		
	TOTAL	435 938,81 €	0,00 €	TOTAL	600 000,00 €	0,00 €

SOLDE D'EXECUTION 2018

164 061,19 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2017

0,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2018

0,00 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2018

164 061,19 €

h. Compte administratif 2018 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire (ou Président) pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant qu'il convient de désigner un Vice-président pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Gérôme FASSET, Président, doit se retirer et quitter la salle pour laisser la présidence au Vice-président désigné pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget annexe « ORDURES MENAGERES » et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité, Monsieur Eric MONTIGNON, 1^{er} Vice-président, comme Président de séance ;

- Monsieur Gérard FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et à ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2018 du Budget Annexe « Ordures Ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

➤ BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						
EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019
	011-Charges à caractère général	851 160,28 €	0,00 €	70-Vente pdt, prestation de services	912 312,16 €	
	012-Charges de personnel	31 185,25 €	0,00 €	74-Subvention d'exploitation		
	65-Autres charges de gestion courante	3 758,24 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels		
	66-Charges financières		0,00 €	042Opérations d'ordre		
	67-Charges exceptionnelles	9 336,19 €	0,00 €			
	042Opérations d'ordre		0,00 €			
	TOTAL I	895 439,96 €	0,00 €	TOTAL H	912 312,16 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2018 (Total I + Total II)

16 872,20 €

REPRISE RESULTAT 2017

57 702,23 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2018

74 574,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019	Désignation	Réalisé 2018	Reporté 2019
		0,00 €	0,00 €	13-Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	16-Emprunt	0,00 €	0,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	20-immobilisations incorp	0,00 €	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	21-immobilisation corp	0,00 €	0,00 €
	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	23-immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €
				10-fonds et réserves	0,00 €	0,00 €
	040Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	040Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	041Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	041Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL	0,00 €	0,00 €

SOLDE D'EXECUTION 2018

0,00 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2017

0,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2018

0,00 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2018

0,00 €

i. Affectation des résultats 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du Budget Principal comme suit :

➤ BUDGET PRINCIPAL

Résultat CA 2018	
Fonctionnement :	868 527,47 €
Investissement :	-695 841,53 €
Solde des RAR / INV :	104 403,38 €
Proposition Inscription / BP 2019	
INVESTISSEMENT : 001D	695 841,53 €
INVESTISSEMENT : 1068R	591 438,15 €
FONCTIONNEMENT : 002R	277 089,32 €

Voté à l'unanimité

j. *Affectation des résultats 2018 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du Budget Annexe « Assainissement » comme suit :

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<i>Résultat CA 2018</i>	
Fonctionnement :	168 061,46 €
Investissement :	7 984,67 €
Solde des RAR / INV :	-165 235,80 €
<i>Proposition Inscription / BP 2019</i>	
INVESTISSEMENT : 001R	7 984,67 €
INVESTISSEMENT : 1068R	157 251,13 €
FONCTIONNEMENT : 002R	10 810,33 €

Voté à l'unanimité

k. *Affectation des résultats 2018 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » comme suit :

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES**

<i>Résultat CA 2018</i>	
Fonctionnement :	74 574,43 €
Investissement :	
Solde des RAR / INV :	0,00 €
<i>Proposition Inscription / BP 2019</i>	
FONCTIONNEMENT : 002R	74 574,43 €

Voté à l'unanimité

l. *Affectation des résultats 2018 – BUDGET ANNEXE « ZAC DES PERRIERES A DAMPIERRE »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

➤ BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

Résultat CA 2018	
Fonctionnement :	497,50 €
Investissement :	164 061,19 €
Solde des RAR / INV :	0,00 €
Proposition Inscription / BP 2019	
INVESTISSEMENT : 001R	164 061,19 €
FONCTIONNEMENT : 002R	497,50 €

Voté à l'unanimité

m. Tarifs « périscolaires » : modification des tarifs applicables à partir de septembre 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il convient de modifier les tarifs « périscolaires » à partir de septembre 2019 comme suit :

		De 501.00€ à 1000.00€	De 1001.00€ à 1500.00€	De 1501.00€ à 2000.00€	De 2001.00€ à 2500.00€	De 2501.00€ à 3000.00€	De 3001.00€ à 3500.00€	De 3501.00€ à 4000.00€	De 4001.00€ à 4500.00€	Plus de 4500€	Moy augment.
Matin	Actuel	1,20	1,30	1,50	1,55	1,90	2,00	2,20	2,25	2,30	
	10%	1,32	1,43	1,65	1,71	2,09	2,20	2,42	2,48	2,53	+0,16
Midi	Actuel	5,10	5,20	5,40	5,44	5,50	5,80	6,00	6,14	6,20	
	5%	5,355	5,46	5,67	5,712	5,775	6,09	6,3	6,447	6,51	+0,28
Soir	Actuel	1,40	1,50	1,70	1,75	2,00	2,20	2,40	2,80	2,90	
	10%	1,54	1,65	1,87	1,93	2,20	2,42	2,64	3,08	3,19	+0,19

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, modifie et adopte les tarifs « périscolaires » à partir de septembre 2019.

Voté à l'unanimité

n. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-2 ou L.1612-5 et suivants ;

Vu le Code Général des impôts, article 1639 A ;

Vu la délibération n° DCC2018_04_052 du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2018 ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes de fixer le taux des quatre taxes directes locales suivantes : TH, TFFB, TFNB et CFE ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition suivants au titre de l'exercice 2019 comme suit :

	Proposition de variation	Taux 2019
TH	9%	11,64%
TFB	-5%	10,22%
TFNB	-5%	19,91%
Produit fiscal TH et Foncière attendu 2019		

Proposition de variation	Taux 2019
0%	29,34%

Voté à l'unanimité

o. Attribution des subventions aux associations et organismes divers – Année 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le détail des attributions des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2019 est proposé ci-après.

DETAILS SUBVENTIONS		2019 BP
	SERVICE	MONTANT
article 6574		
CROQUEURS DE POMMES	AMT	1 500,00
UNAF (Union Nationale de Apiculture Française)	AMT	4 800,00
JURA NORD FOOT	COM	6 000,00
BATTERIE FANFARE	CULT	7 000,00
ECOLE DE MUSIQUE	CULT	60 000,00
LA CAROTTE	CULT	11 000,00
LES FORGES	CULT	15 000,00
VIREES DE LA GROSEILLE	CULT	200,00
INITIATIVE DOLE TERRITOIRE	ECO	2 000,00
MISSION LOCALE	ECO	16 040,00
COLL FSE FRAISANS	EJE	6 020,00
COLL FSE PESMES	EJE	1 500,00
RAM mutualité française	EJE	35 864,00
COOPERATIVES / USEP SCOLAIRES	SCO	19 740,00
Total Article 6574		186 664,00 €
article 674 : Subventions Exceptionnelles :		
ASSOC GOURMANDE CHAT PERCHE	GEN	500,00
FNATH Section Orchamps	GEN	200,00
ECHO DE LA SERRE	CULT	500,00
AFCPO Orthophoniste de Franche Comté	CULT	290,00
Autres	GEN	2 000,00
Total Article 674		3 490,00
TOTAL SUBVENTIONS		190 154,00 €
article 65738		
TERRE DE LOUIS PASTEUR (ATELIER PASTEUR)	SCO	3 700,00
TOTAL 65738		3 700,00 €
article 657358		
LA NOUNOURSERIE	EJE	38 300,00
TOTAL 657358		38 300,00 €
Total Subventions Fonctionnement		232 154,00 €
compte 204 (subventions investissement)		
ECOLE DE MUSIQUE	CULT	5 000,00
Total Subventions Investissement		5 000,00 €

article 6281 - Cotisations adhésions	SERVICE	BP2019
CLER RESEAU	AMT	160,00
CAUE	AMT	300,00
MISSION LOCALE	ECO	176,00
ARAPT	ECO	7 000,00
COMMUNES FORESTIERES JURA	ECO	161,00
INITIATIVE DOLE TERRITOIRE	ECO	200,00
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	EJE	56,50
LA NOUNOURSERIE	EJE	300,00
ANACEJ	EJE	757,04
GEP25 PROFESSION SPORT	EJE	20,00
SMAMBVO	GEMAPI	16 975,00
ASCOMADE	GEN	792,00
AMJ	GEN	1 304,28 €
ADCF	GEN	1 233,86 €
APEJ	GEN	500,00
EPA CD39	GEN	2 000,00
Comité COMITE DU TOURISME DU JURA	TOU	75,00
BOURGOGNE FRANCHE COMTE TOURISME	TOU	70,00
Total cotisations		32 080,68 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-après ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

p. Frais de scolarité – Année 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte les frais de scolarité pour l'année 2018 et à fixer la participation des communes concernées aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors territoire de Jura Nord à savoir :
 - coût d'un élève maternelle et primaire pour l'année 2018 : 964 €/élève.
- précise que le montant sera réévalué chaque année dans le cadre du vote du budget intercommunal ;
- autorise Monsieur le Président, en l'absence de versement du règlement, à demander au comptable de mettre en œuvre la procédure de mandatement d'office prévue par les articles L.1612-15 et L.1612-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- précise que les recettes seront inscrites au budget intercommunal.

Voté à l'unanimité

q. Adoption du budget Primitif 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2019 comme ci-après.

➤ BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2019	Désignation	BP 2019
	011 - Charges à caractère général	1 554 821,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	277 089,32 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 756 293,00 €	013 - Atténuations de charges	100 000,00 €
	014 - Atténuations de produits	282 337,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 692,40 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 088,32 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 045 900,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	617 360,75 €	73 - Impôts et taxes	4 151 726,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 860,65 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 400 289,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	614 064,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	27 900,00 €
	66 - Charges financières	87 282,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	10 490,00 €	77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €
	TOTAL	7 108 596,72 €	TOTAL	7 108 596,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2019	RAR 2018	Désignation	BP 2019	RAR 2018
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	695 841,53 €	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	26 000,00 €		021 - Virement de la section de fonctionnement	617 360,75 €	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 692,40 €		024 - Produits de cessions	12 455,00 €	
	041 - Opérations patrimoniales	2 450 000,00 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 860,65 €	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	338 750,00 €		041 - Opérations patrimoniales	2 450 000,00 €	
	20 - Immobilisations incorporelles	157 700,00 €	162 331,50 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 763 798,15 €	154 317,49 €
	204 - Subventions d'équipement versées	52 000,00 €	569 889,58 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	529 600,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	283 905,00 €	158 223,05 €	13 - Subventions d'investissement	1 444 760,00 €	1 201 858,60 €
	23 - Immobilisations en cours	552 100,00 €	156 769,18 €	27 - Autres immobilisations financières		4 434,67 €
	26 - Participations et créances rattachées à des participations					
	458106 - Etude thermique CEE TEPCV	22 000,00 €	33 936,00 €	458206 - Etude thermique CEE TEPCV	22 000,00 €	33 936,00 €
	(28) - PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION	4 000,00 €	0,00 €			
	(29) - POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY	2 200 000,00 €	0,00 €			
	(30) - POLE JEUN - POLE JEUNESSE VALLEE OGNON	160 249,00 €	0,00 €			
	(31) - E De Musiq - Espace danse	0,00 €	95 851,35 €			
	(33) - GYM2 - GYMNASSE RESTRUCTURATION	31 000,00 €	111 132,72 €			
	(35) - PERANCH - POLE EDUCATIF RANCHOT	10 000,00 €	1 990,00 €			
	(36) - GENDAMP - GENDARMERIE DAMPIERRE	20 000,00 €	0,00 €			
	TOTAL	7 105 237,93 €	1 290 143,38 €	TOTAL	7 000 834,55 €	1 394 546,76 €
	TOTAL BP 2019 (+RAR 17)	8 395 381,31 €		TOTAL BP 2019 (+RAR 17)	8 395 381,31 €	

r. Adoption du Budget Annexe « Assainissement » 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2019 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2019	Désignation	BP 2019
	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		70 - Ventes prestat ^o de services, marchandises	652 000,00 €
	011 - Charges à caractère général	395 900,00 €	74 - Subventions d'exploitation	7 500,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	84 400,00 €	77 - Produits exceptionnels	212 500,00 €
	014 - Atténuations de produits	42 000,00 €		
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 848,87 €		
	65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00 €		
	66 - Charges financières	90 109,78 €		
	67 - Charges exceptionnelles	11 000,00 €		
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	299 048,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	82 011,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	26 514,68 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	10 810,33 €
	TOTAL	964 821,33 €	TOTAL	964 821,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES		RECETTES			
	Désignation	BP 2019	RAR 2018	Désignation	BP 2019	RAR 2018
INVESTISSEMENT	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 106 000,00 €	6 113,26 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 984,67 €	
	20 - Immobilisations incorporelles	135 000,00 €		10-fonds et réserves	846 251,13 €	
	21 - Immobilisations corporelles	500,00 €	21 900,00 €	13-Subventions d'investissement	1 015 837,00 €	262 697,00 €
	23 - Immobilisations en cours	75 000,00 €	63 803,52 €	16-Emprunt	950 000,00 €	
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	7 434,68 €		20-immobilisations incorp		
	Par Opération :			21-immobilisation corp		
	(11) STEP DAMP RANCH - EXTENSION STEP DAMP RANCHOT		55 003,20 €	23-immobilisation en cours		
	(12) STEP DAMP FRAIS - RACCORDEMENT FRAISANS STEP DAN	1 164 454,00 €				
	(13) STEP GENDR - EXTENSION STEP GENDREY		202 783,14 €			
	(14) STEP ORCHAMPS - EXTENSION STEP ORCHAMPS	200 000,00 €	16 129,96 €			
	(15) RES OUGNEY - RESEAUX ASS OUGNEY	210 000,00 €	62 199,72 €			
	040 Opérations d'ordre	82 011,00 €		021 - Virement de la section de fonctionnement	26 514,68 €	
	041 Opérations d'ordre	100 000,00 €		040 Opérations d'ordre	299 048,00 €	
	TOTAL	3 080 399,68 €	427 932,80 €	041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	
	TOTAL BP 2019 (+RAR 18)	3 508 332,48 €		TOTAL	3 245 635,48 €	262 697,00 €
			TOTAL BP 2019 (+RAR 18)	3 508 332,48 €		

s. Adoption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ORDURES MENAGERES » de l'exercice 2019 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2019	Désignation	BP 2019
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	880 500,00 €	70 - Ventes prestat* de services, marchandises	910 000,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	33 030,00 €		
	65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €		
	66 - Charges financières	0,00 €		
	67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	74 574,43 €
	TOTAL	928 530,00 €	TOTAL	984 574,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES		RECETTES			
	Désignation	BP 2019	RAR 2018	Désignation	BP 2019	RAR 2018
INVESTISSEMENT	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €
				10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL BP 2019 (+RAR 18)	0,00 €		TOTAL	0,00 €	0,00 €	
			TOTAL BP 2019 (+RAR 18)	0,00 €		

t. Adoption du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation de la République ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE » de l'exercice 2019 comme ci-après.

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2019	Désignation	BP 2019
	011 - Charges à caractère général	218 033,69 €	70 - Ventes prestat ^e de services, marchandises	
	66 - Charges financières	7 500,00 €		
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	435 938,81 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	660 975,00 €
	043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement	7 500,00 €	043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement	7 500,00 €
	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	497,50 €
	TOTAL	668 972,50 €	TOTAL	668 972,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2019	RAR 2018	Désignation	BP 2019	RAR 2018
	16 - Emprunts et dettes assimilées	89 025,00 €	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	164 061,19 €	0,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles		0,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles			13 - Subventions d'investissement	150 000,00 €	0,00 €
	23 - Immobilisations en cours			16 - Emprunt		0,00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	660 975,00 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	435 938,81 €	0,00 €
	TOTAL	750 000,00 €	0,00 €	TOTAL	750 000,00 €	0,00 €
	TOTAL BP 2019 (+RAR 18)	750 000,00 €		TOTAL BP 2019 (+RAR 18)	750 000,00 €	

Voté à l'unanimité

u. Instauration d'un tarif « contrôle assainissement collectif » lors des ventes immobilières

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La proposition de tarif : 150 € par contrôle.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide et fixe ce tarif.

Voté à l'unanimité

v. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Ecole de Musique et de Danse (EMAJN) à Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

w. Convention financière avec la Communes d'Etrepigny : remboursement de certaines factures d'EDF

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention financière,
- accepte les termes de ladite convention,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

x. Engagement partenarial entre le centre des Finances Publiques situé à Dampierre et la Communauté de Communes Jura Nord

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de l'engagement partenarial pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;
- accepte les termes de cet engagement partenarial ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet engagement et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

y. Remise gracieuse relative à une facture d'ordures ménagères

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'annuler la dette d'un montant de 109,00 € au nom de Monsieur Franck BELDICOT. Suite à cette délibération, un mandat sera émis respectivement à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'annulation de cette dette pour un montant de cent neuf euros (109,00 €).

Voté à l'unanimité

z. Admissions en non-valeur / Créances Eteintes – Budget Principal

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-17 et L.2121-29 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de trois cent quarante-deux euros et vingt-neuf centimes (342,29 €) au BUDGET PRINCIPAL.

Voté à l'unanimité

aa. Admissions en non-valeur / Créances Eteintes – Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent quatre-vingt euros et soixante-sept centimes (180,67 €) au BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES ».

Voté à l'unanimité

3. ENVIRONNEMENT

a. Inondations : BP études ruissellement et érosion des sols + demandes de subventions

PLAN DE FINANCEMENT / BP			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (€HT)	Nature et origine du financement	Montant (€HT)
Etudes inondations JN	100 000 €	Etat(FPRNM) (50% au prorata 19/32 c/PPR)	29 688€
		CD39 (50% du solde)	35 156€
		Autofinancement JN	35 156€
Total €HT	100 000 €	Total €HT	100 000 € HT

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

a. *Renouvellement de la convention des locaux ETAPES*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de cette convention ;
- accepte les termes de cette convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. *Pôle Educatif de Gendrey : acquisition à l'Euro symbolique d'une parcelle et signature de l'acte de vente*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° 246 ZC 162 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 2 228 m² pour la construction d'un Pôle éducatif à Gendrey ;
- décide de classer cette parcelle n° 246 ZC 162 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

c. *Pôle éducatif à Gendrey / extension du réseau public de distribution HTA/BT : proposition de convention SIDEC & Pôle éducatif de Gendrey / demande de raccordement : proposition ENEDIS*

Point reporté.

d. *Aménagement des abords du collège de Fraisans : modification BP et demandes de subventions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la modification du budget prévisionnel et des demandes de subventions.

Voté à l'unanimité

e. *Etat d'avancement de opérations*

Le Conseil Communautaire prend connaissance de l'état d'avancement des dossiers en cours.

f. *Approbation du RPQS de l'exercice 2018 relative à l'assainissement non-collectif*

Point reporté.

5. ECONOMIE

- a. *ZAC de Ranchot : vente de la parcelle ZD295 à M. Franck BONTEMPS POUR UNE SURFACE DE 2 491 M² 0 5 € HT/m²*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la vente de la parcelle n° ZD295 de la ZAC à Ranchot pour une surface de 2 491 m² au prix de 5 € HT/m², soit un montant de 12 455 € HT à M. Franck BONTEMPS.

Voté à l'unanimité

- b. *Extension de la Zone d'activité « Les Perrières » à Dampierre : règlement de zone*

Point reporté.

Le Président souhaite qu'il y ait un règlement de zone et qu'à chaque vente, l'acheteur le signe.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, veut donner son avis sur ce futur règlement et insiste pour qu'il n'y ait pas trop de règles pour éviter de démotiver les acheteurs.

- c. *Extension de la ZAC « Les Perrières » à Dampierre : vente du lot n°8 à M. EL HAOUI pour une surface de 2 842 m² à 15 € HT/m²*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la vente du lot n° 8 de la ZAC « Les Perrières à Dampierre » pour une surface de 2 842 m² au prix de 15 € HT/m², soit un montant de 42 630 € HT à M. EL HAOUI.

Voté à l'unanimité

- d. *AAP Economie Circulaire : Convention DREAL*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention avec la DREAL,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce projet.**

Voté à la majorité

- e. *AAP Economie Circulaire : réponse à l'appel à candidature du Générateur Bourgogne Franche-Comté et convention, et désignation d'un ou deux élus référents et d'un référent technique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président à répondre à l'appel à candidatures du Générateur Bourgogne Franche-Comté ;**
- **approuve le dossier de candidature ;**
- **désigne Monsieur Gilbert LAVRY et Madame Joss BERNARD comme représentants élus pour siéger au Comité de Pilotage et participer au projet ;**
- **approuve que 10 % du temps de travail de la chargée de mission TEPOS soit dédié à ce projet pour l'année 2019.**

Voté à l'unanimité

6. ENFANCE JEUNESSE

- a. *Signature d'une convention cadre avec L'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté (IRTS)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette convention cadre,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et la Communauté de Communes Val Marnaysien relative à l'accueil des enfants de Jura Nord au sein de la micro-crèche à Jallerange*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement de cette convention,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Convention de mise à disposition de la salle d'animation du RAM pour les formations mises en place pour les assistantes maternelles certains samedis ou en soirée*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette convention,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. *Ecole Fraisans – Sortie classe découverte à Bellecin – Prise en charge d'un accompagnateur supplémentaire pour un montant de 140 €*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la prise en charge d'un accompagnateur supplémentaire pour un montant de 140,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à verser la somme de 140,00 € à la coopérative scolaire de l'école primaire à Fraisans et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e. *Ecole Fraisans – Sortie à Lamoura – Prise en charge d'un accompagnateur supplémentaire pour un montant de 147 €*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

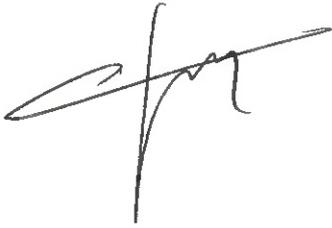
A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la prise en charge d'un accompagnateur supplémentaire pour un montant de 147,00 € ;
- autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à verser la somme de 147,00 € à la coopérative scolaire de l'école primaire à Fraisans et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 23h30.

M. Christian GIROD
Commune de Fraisans



Le Président,
Gérôme FASSETNET

